



## PAIEMENT DES HEURES

Bois d'Arcy, le 03 juin 2020

### LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL  
Directeur Interrégional des Services de Paris

Monsieur le Directeur,

Depuis plus de deux mois, l'ensemble des personnels du centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy tous corps et grade confondus, a fait preuve de courage et d'un professionnalisme exemplaire afin d'assurer la continuité du service public.

Le bureau local FORCE OUVRIERE tient une nouvelle fois à féliciter ces femmes et ces hommes d'exceptions qui travaillent dans l'ombre et qui sont bien souvent oubliés.

A tous les échelons, chacun a pu apporter sa pierre à l'édifice de façon à faire avancer le bateau, les personnels administratifs, les personnels techniques, les conseillers d'insertion et de probation, et les personnels en tenues.

Une fois de plus, nous constatons le mépris de l'Administration envers son personnel.

Les collègues sont restés mobilisés et ont répondu présent de façon à dissuader les éventuels débordements ou blocages, sans compter leurs heures qui devaient être payées pour les mois de mars et avril 2020.

Comment expliquer que le 27 avril, consigne est donnée de ne pas payer les heures des postes fixes en variable et que celles-ci devaient être récupérées ???

Peut-être est-ce normal de mentir aux personnels !

Au Centre Pénitentiaire de Bois d'Arcy ou chaque personnel a joué le jeu, et resté sur le pied de guerre durant la crise, vous laissez une poignée de collègues sur le bord de la route !

Comme on le dit toujours : « tout travail mérite salaire ».

Monsieur le Directeur, ne doutant pas du respect et de l'attention que vous portez à votre personnel, nous espérons que vous reviendrez sur votre décision de ne pas payer les heures effectuées pour nécessité de service.

Ne doutant pas de l'attention que vous porterez à cette requête, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

**Le bureau local FORCE OUVRIERE  
Willy SAIB**